



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Groupe de travail Gouvernance de la donnée territoriale

Animé par :



Une construction collective

Des ateliers de travail collaboratif

50 partenaires

- Des collectivités territoriales
- Des services de l'Etat
- Des experts
- Des opérateurs locaux et nationaux
- Des fédérations

7 sessions de travail

- **Définition des objectifs**
- **Emettre des propositions**

La donnée territoriale

« une donnée d'intérêt général qui est attachée à un territoire, utilisable pour le pilotage des politiques publiques dans un but d'intérêt général, au sens de « bien commun ».

Les politiques publiques territoriales concernent tout autant celles qui sont mis en œuvre par les différentes collectivités territoriales que par l'Etat, au niveau national comme déconcentré

Objectifs stratégiques de la gouvernance de la donnée territoriale

Co-produire une vision stratégique, politique et souveraine de la donnée au niveau régional visant à appuyer les politiques publiques locales et nationales, en respectant les principes de subsidiarité entre les différents échelons.



Coordonner la co-construction, avec le CNIG, des communs de données, favoriser l'interopérabilité de la donnée territoriale, dans le cadre d'une cohérence nationale assurée par le CNIG.



La gouvernance de la donnée territoriale se matérialise par la création de comités territoriaux de la donnée, réunissant au moins des élus locaux et des représentants de l'Etat.

Composition des comités territoriaux de la donnée

La gouvernance doit s'établir avec deux niveaux de comités :

Au niveau politique : une instance décisionnelle, placée au niveau régional, et faisant le relai d'instances infrarégionales.

Elle est composée d'élus représentants de tous les échelons engagés dans la démarche des collectivités et de leurs groupements ET des représentants de l'État, notamment des services déconcentrés et des opérateurs de référence de la donnée territoriale. (Instance plénière)

- **Au niveau technique :** des instances sur des périmètres thématiques ou sur des périmètres territoriaux infrarégionaux (ou inter-régionaux).

Y participent les directions de l'État et les opérateurs de l'État concernés et des collectivités territoriales, les acteurs privés, les représentants de la société civile, le secteur académique, et de manière générale tous ceux qui souhaitent y participer. (Instances thématiques ou géographiques)

- **Les plateformes régionales sont associées à ces comités de gouvernance**



Définir les objectifs annuels et pluriannuels au sein d'une feuille de route

Consolider les modèles économiques de production, faciliter l'accès aux programmes européens

Émettre des propositions de mutualisation financière aux instances de gouvernance État-Région : CTAP, CPER... et

Etre le relais du CNIG : Co-construire et faire remonter des propositions de standard et leurs évolutions;

Fédérer et coordonner les travaux de construction de communs de données

Désigner des représentants dans chaque Comité Territorial de la Donnée pour permettre des échanges au niveau d'une instance nationale pilotée par le CNIG

Moyens et les méthodes d'organisation de la gouvernance

S'appuyer sur les plateformes existantes pour la coordination, l'animation, l'organisation et la communication

identifier les acteurs et les moyens nécessaires pour chaque action

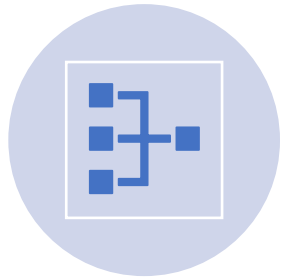
Consolider le cadre juridique pour mutualiser, partager les données au niveau territorial.

La Fabrique pour la donnée territoriale de l'IGN peut être intégrée à l'animation des communs de données

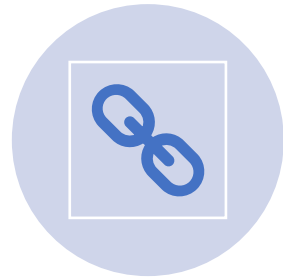
Coordination nationale

Le CNIG doit être le lieu de coordination des CTD régionaux au niveau national et doit assurer le lien avec les acteurs nationaux.

collaborations régionales et transverses



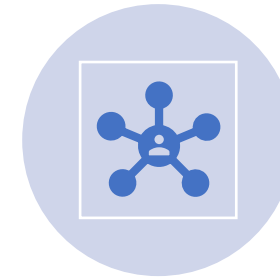
S'APPUYER, S'ADOSSEUR SUR LES
INFRASTRUCTURES EXISTANTES,
DANS LES RÉGIONS



ÉTABLIR DES LIENS AVEC LES COP
RÉGIONALES



ORGANISER LA FÉDÉRATION DES
OBSERVATOIRES, PLATEFORMES,
ACTEURS DÉJÀ EXISTANT SUR LE
TERRITOIRE



CRÉER DES SYNERGIES ENTRE
ACTEURS POUR MIEUX UTILISER LES
MOYENS EXISTANTS ET METTRE EN
PLACE DES COMMUNS DE DONNÉES
TERRITORIALES



DÉVELOPPER DES PARTENARIATS
ENTRE SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ
AUTOUR DE LA DONNÉE
TERRITORIALE

Renouvellement du mandat par la séance plénière du CNIG du 10 décembre 2024

Objectifs confiés au GT :

- suivre la mise en place des premiers CTD : suivi des expérimentations
- préciser les recommandations opérationnelles

Feuille de route :

- la composition et la structuration des CTD
- les produits de sortie des CTD
- l'identification des acteurs pertinents
- L'articulation des différents échelons territoriaux, tenant compte des plateformes existantes du national au local
- Les relations avec les différents acteurs nationaux
- Le rôle du pôle de coordination avec les territoires du CNIG, dans l'articulation de la gouvernance entre l'Etat et les CTD
- Le rôle des correspondants du CNIG

Livrables :

- Tableau de suivi des CTD
- Mise à jour des recommandations, notamment dans l'articulation entre les instances locales et nationales